

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation
10.09.2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 29

L'an deux mille vingt six
le seize septembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON,
Adjoint ; M. AUCHER, Mme LE DUC, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire déléguée de Rossay),
Mme PELLETIER, M. MORIN, M. HAESE, Mme BLONDEL, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. BOYER, M. GANDIER,
Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD, M. BRANCO-NUNES, M. BONNET, M. SERGENT, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

M. THIBAULT, M. LETAIN, Mme MULA

Pouvoir de M. Jean-François THIBAULT à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de M. Christopher LETAIN à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Isabelle MULA à M. Romain BONNET

OBJET DE LA DELIBERATION :

Créances irrécouvrables 3/2026 – Budget Ville 2026

M. ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Le Comptable du Trésor a adressé un état de créances irrécouvrables (liste
8351560533) concernant le budget de la ville pour la somme globale de 775.58 € pour le
motif suivant :

⇒ Surendettement et décision effacement dette

⇒ Créances éteintes (art. 6542) : 775.58 €

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur
l'admission en non-valeur de ces sommes.

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : 23 SEP. 2026

Publié le : 23 SEP. 2026

Notifié le :